

Avant sa promotion éclair à Matignon, Gabriel Attal aura eu le temps d'annoncer sa réforme « Choc des savoirs ». Un projet qui vise à aller au bout d'une vision réactionnaire de l'École.

Le projet du gouvernement actuel s'inscrit bien dans le renforcement du tri social. C'est aussi la continuité du projet de contre-réforme de la voie pro assignant la formation des jeunes aux seuls besoins des employeurs locaux.

C'est aussi la volonté, dans la même logique libérale, de recourir de plus en plus aux personnels non-titulaires, contribuant ainsi à la dégradation continue de l'emploi statutaire, à la dévalorisation des métiers et à la fragilisation des droits. La précarité enseignante se manifeste encore et toujours par des conditions d'exercice rendues inacceptables : enchaînement des CDD ; temps incomplets ; affectations éloignées ou multiples ; non-renouvellement de contrat malgré des services exemplaires ; évaluations arbitraires ... Cette année encore des retards dans le versement des salaires et la non-délivrance des attestations employeurs mettent les personnels dans des situations financières impossibles. Comment pourrait-il en être autrement quand les services de gestion sont eux aussi en sous-effectifs criants et, eux aussi, en surcharge de travail ?

Pour une augmentation urgente des salaires

Pour faire face à l'inflation galopante depuis des mois, les gouvernements jouent prioritairement la carte des primes. La CGT Éduc'action rappelle que c'est le point d'indice qui est la base du salaire et du calcul des retraites des agent-es de la Fonction publique. Exiger son augmentation, c'est exiger et obtenir des augmentations pérennes pour tou-ttes, titulaires comme non-titulaires. Ce n'est donc pas le chemin choisi par le gouvernement. Pour les personnels les plus précaires, la revalorisation indiciaire de 5 points d'indice en 2024 pour tou-ttes, soit une augmentation mensuelle de 24,6€ brut, et le versement à l'automne 2023 d'une prime unique « pouvoir d'achat » (entre 300 et 800€ pour ceux et celles n'ayant pas perçu plus de 39000 € brut entre juillet 2022 et juin 2023), sont des aumônes. Pire, nous faisons régulièrement le constat d'une rémunération « à la tête du-de la client-e ». Nous déplorons pour les non-titulaires une inégalité de traitement entre les personnels selon leur discipline, leur lieu d'affectation, leur expérience professionnelle antérieure, leur niveau de diplôme. La CGT Éduc'action dénonce une gestion à géométrie variable des personnels sans cadre national, une individualisation de la rémunération et de l'avancement, la mise en concurrence des personnels (que le Pacte ne va faire qu'accentuer), en somme, la casse des cadres collectifs.

Si le manque d'enseignant-es a poussé les rectorats à procéder à de plus en plus de contrats à l'année afin de « fidéliser » les non-titulaires, ne nous leurrons pas, c'est bien la conjoncture qui impose cette mesure, car il s'agit bien de « gérer » la précarité des personnels.

La volonté politique affichée de recourir toujours plus à la contractualisation reste intacte et notre revendication de titularisation de toutes et tous plus que jamais d'actualité.

Ensemble exigeons dans l'immédiat l'abandon total des mesures présentes dans le Choc des Savoirs, l'abandon de la réforme de la voie pro, des revalorisations salariales qui passent par une augmentation réelle du point d'indice et des créations massives de postes.

Ensemble exigeons l'arrêt de la précarité pour les personnels qui exercent des missions pérennes.

Ensemble exigeons des moyens pour la réussite de tous et toutes les élèves.